

Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Signature des 5 Contrats de Canaux en Vaucluse



C'est le 4 octobre 2012 qu'ont été signés les 5 Contrats de Canaux en Vaucluse, dans la salle des fêtes du Moulin des Taillades. Près de 150 personnes acteurs et partenaires de la démarche s'étaient déplacés pour l'occasion.



La signature a eu lieu en présence de M. GUESPERAU, directeur de l'Agence de l'Eau, M. LOVISOLO, Vice Président du Conseil Régional, M. VAUZELLE, Président de la Région PACA et de M. CARAVA, sous Préfet de l'arrondissement d'Apt.

Cet événement marque de façon officielle le début de la mise en œuvre de la démarche Contrat de Canal, c'est à dire, pour ce qui est du canal de l'Isle :

- 24 actions
- 5 millions d'euros investis sur 6 ans
- un partenariat avec 26 signataires.

Les actions sont menées en lien avec nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et depuis peu, l'Europe. Pour en savoir plus sur le programme d'action du Contrat de Canal, vous pouvez vous rendre au siège du canal ou consulter les documents sur notre site internet : www.canal-isle.fr



LE CANAL DE L'ISLE AVANCE

Modernisation de l'Arrousaire Tranche 3



C'est l'entreprise SOGEA qui a assuré début 2012 la modernisation du secteur route des courses, quartier Tour de Camp. Une quarantaine de bornes d'irrigation permettront dorénavant de desservir près de 50 ha sous pression. Ces travaux d'un montant de 550 000 €, ont été financés à 40% par l'Agence de l'Eau, 20% par le Conseil Général, et 20% par la Région, 20% restant à la charge du canal.

Un site internet pour l'ASCO du canal de l'Isle

Vous pouvez dorénavant retrouver sur la toile le site internet du canal de l'Isle, à l'adresse suivante : www.canal-isle.fr



C'est un site qui se veut le reflet de notre association, c'est-à-dire vivant et ouvert au changement. Il contient toute une série d'informations sur le canal et sera régulièrement alimenté par des informations et actualités sur la vie de notre structure, à bientôt donc, sur la toile !

Mieux connaître le canal en vidéo

Disposer d'un site internet nous a permis de mettre en ligne plusieurs petits films qui parlent du canal. Sur la page vidéo du site, vous pourrez visionner notamment trois courts films qui ont été réalisés spécifiquement pour l'occasion sur le thème de l'irrigation au service du territoire :



- L'eau, de la Durance à la parcelle
- Le fonctionnement de l'association syndicale
- Les usages de l'eau du canal

Les élèves du lycée Agricole de la Ricarde à l'Isle se forment sur le canal



Dans le cadre d'un partenariat établi entre le Lycée Professionnel Agricole La Ricarde de l'Isle sur Sorgue et l'ASCO du canal de l'Isle, les élèves de 2nde « Nature, Jardin Paysage Forêt » ont pu se former aux travaux

d'entretien des canaux. Encadrés par les gardes canaux et leur enseignant, ils ont participé au curage d'une filiole.

EN PRATIQUE

Les gardes canaux sont assermentés :

Ils s'appuient pour cela sur le document qui fixe les règles que chaque propriétaire d'une parcelle du périmètre se doit de connaître : « le règlement pour la police du canal et le service des arrosages. Vous pouvez venir en récupérer un au siège du canal, ou le télécharger sur le site internet.

Redevances Syndicales :

Les redevances sont émises à terme échu ; l'arrosage concernant l'année 2012 se paie en 2013. Elles sont établies annuellement et dues par les propriétaires au 1er janvier de l'année de leur liquidation.

COMMENT FONCTIONNE L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE ?
LE RENOUVELLEMENT DES SYNDICS

Les propriétaires de parcelles d'une **superficie supérieure à 5000 m²** (ou représentant des propriétaires réunis), d'une surface moindre, peuvent prendre part à l'**assemblée des propriétaires** et faire acte de candidature pour être syndic.



L'**attribution principale de l'assemblée des propriétaires est de faire élire les syndics**. Cette assemblée élit, par commune, les syndics, qui forment le Syndicat, chargés d'administrer par leurs délibérations, l'association.

Les syndics sont répartis de la façon suivante :

- 2 titulaires et 1 suppléant pour Robion
- 2 titulaires et 1 suppléant pour Lagnes
- 4 titulaires et 2 suppléants pour Robion
- 2 titulaires et 1 suppléant pour Le Thor
- 1 titulaire et 1 suppléant pour Chateauneuf de Gadagne

Les fonctions des syndics durent **6 ans** et sont **renouvelables par moitié tous les 3 ans**.

L'**Assemblée des propriétaires du 19 février 2013** sera l'occasion de renouveler une partie des syndics du canal de l'Isle. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent déposer leur candidature au siège de l'Association ou l'envoyer par courrier recommandé.

Le syndicat fait vivre l'association. Il est notamment chargé de voter les budgets annuels de l'association, ainsi que d'arrêter le rôle des redevances syndicales.



Des renseignements ? Des informations ?
N'hésitez pas à nous contacter :

ASCO du canal de l'Isle
ZA Les Ferrailles n°30
84 800 L'Isle sur Sorgue
Tel : 04 90 38 00 69
Fax : 04 90 38 66 08
www.canal-isle.fr
infos@canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de
8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le **Contrat de Canal** :
Pascal AUZIER : pascal.auzier.ccanal@orange.fr

Comité de rédaction :



PARTENAIRES FINANCIERS :



LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRESIDENT DU CANAL :

L'année 2012 a été une année difficile pour les collectivités, mais ça a été malgré tout une année riche en événements pour notre association.

D'abord avec la signature du Contrat de Canal, qui permet officiellement de lancer la mise en œuvre d'un programme d'opération de 5 Millions d'Euros sur 6 ans pour notre canal. La présence à cet événement du directeur de l'Agence de l'Eau, du Vice Président du Conseil général, du Président du Conseil Régional et de M. le Sous Préfet montre combien les enjeux autour de l'eau que nous gérons sont cruciaux pour l'avenir de notre territoire.

Nous avons pu également poursuivre les travaux de modernisation de notre desserte début 2012, conformément à nos engagements dans le Contrat de Canal. En contrepartie, nous avons dû consentir à réduire notre programme pour l'hiver 2012-2013, faute à un contexte bancaire peu favorable aux investissements des collectivités.

Des interrogations subsistent concernant l'évolution du contexte économique en 2013, nous restons confiants en l'avenir et tâcherons d'aborder l'année 2013 sereinement.

N'oublions pas enfin, que 2013 sera l'année de renouvellement de la moitié de nos syndics. C'est une étape indispensable à la vie de notre association.

Je fais le vœu que nous saurons trouver parmi vous des candidats intéressés à prendre part au fonctionnement de l'ASCO.

